

REGLEMENT ANNEXE U15

Départemental Foot à 8 - SAISON 2024 - 2025



Joueurs nés en 2010 ou 2011

Ballon n° 5 – Terrain foot à 8 – Temps de jeu : 2 x 40 mn

Article 1 : Organisation

Le championnat U15 Départemental Football à 8 en phase 1 est ouvert à toutes les équipes U15 du District du Cher et se déroule au moins en 1 phase. En fonction du nombre d'équipes restantes, possibilité d'ouvrir sur une seconde phase avec une formule qui serait à déterminer avec les Educateurs des équipes concernées.

La participation des clubs à ce championnat est limitée à une équipe par niveau sauf dernières séries.

Cette pratique de Football à 8 est proposée en début de saison afin de permettre à ces équipes de gonfler leur effectif et de partir, si c'est le cas, en Foot à 11 au dernier niveau pour la seconde phase.

Article 2 : Brassage « Football à 8 »

Le championnat Brassage « Football à 8 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller-retour.
- 1 poule de 6 équipes
 - ➔ Fin Novembre, début Décembre, une concertation avec les Educateurs sera faite, afin de faire le point sur les effectifs de chacune des 6 équipes.
 - ➔ Une décision commune sera prise avec les Educateurs afin de trouver la meilleure des formules pour proposer à un maximum de jeunes de continuer à pratiquer pour la seconde phase.
 - ➔ Le règlement du Football à 8 U13 sera respecté dans sa globalité excepté le temps de jeu confirmé en 2 x 40'.

Article 3 :

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission Championnats et Coupes conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue Centre Val-de-Loire et des règlements généraux de la Fédération Française de Football ou dans l'esprit de ces règlements.